

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL EN SEANCE DU JEUDI 13 FEVRIER 2020

Date de la convocation :
05 Février 2020

Date d'affichage :
05 Février 2020

Nombre de membres :
Afférents au conseil
municipal : 29
En exercice : 29
Présents : 18
Procuration : 1

L'An deux mil vingt, le treize Février à 18 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent POISSANT, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite, conformément à la Loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mrs Laurent POISSANT, Alain COURAULT, Joël BIGOURD, Mme Monique STORNE, M. Didier COMPARON, Mme Marylène ROBERT, M. Joël OUVRY, Mmes Catherine BECART, Anne-Marie DUHAMEL, Mrs Serge HERMANT, Bruno GUILLEMANT, Bruno LOTHE, Mme Perrine FRUCHART, Mrs Daniel LAIGLE, Philippe DUTKIEWICZ, Jean-Marie MANIEZ, Jean-Pierre COQUELLE, Christophe SINGER,

Excusés : M. Bertrand NAGLIK, Mmes Linda MEDJAHDI, Corinne TOURNANT,

Absents : Mmes Nicole LAURENT, Anne NAUDE, Mme Armelle VISEURS, Emmanuelle HEAULME, Mrs Valentin PRUVOT, Christian KASPRZYK, Philippe NEVEU.

Excusée ayant donné procuration : Mme Jasmine BEDENIK procuration à Mme Catherine BECART.

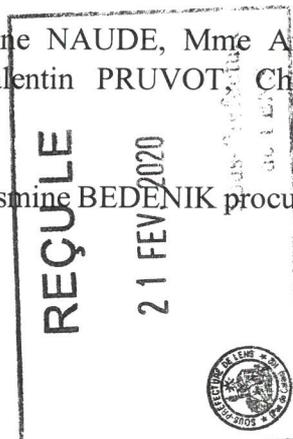
Secrétaire : Mme Perrine FRUCHART.

Objet : **Coopérative Jeunesse Services Intercommunale 2020**

Conformément à sa politique jeunesse et dans le cadre de l'aide aux jeunes,

Conformément à sa politique en faveur des quartier prioritaires et dans le cadre du Contrat de Ville,

La Municipalité, en partenariat avec les Villes de Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle, souhaite reconduire une Coopérative Jeunesse Services (CJS) Intercommunale pour promouvoir l'esprit d'entreprendre en milieu solidaire.



À la majorité :
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : oui

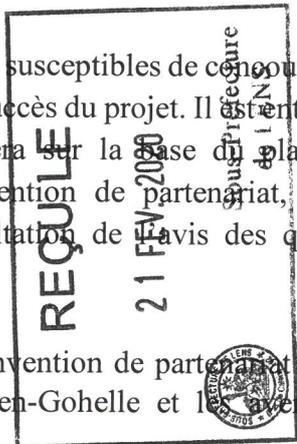
Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Adopter le principe de mise en œuvre de l'action intitulée « Coopératives Jeunesse Services Intercommunale 2020 » ;
- Solliciter les différents partenaires financiers susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet. Il est entendu que la Coopérative Jeunesse Services Intercommunale se réalisera sur la base du plan de financement prévisionnel figurant dans la convention de partenariat, sous réserve de l'obtention des subventions et consultation de l'avis des quatre communes ;
- Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Villes de Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle et les avenants financiers résultants de l'exécution de cette action.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le principe de mise en œuvre de l'action intitulée « Coopératives Jeunesse Services Intercommunale 2020 ».
- Sollicite les différents partenaires financiers susceptibles de concourir au financement ou d'apporter une aide matérielle au succès du projet. Il est entendu que la Coopérative Jeunesse Services se réalisera sur la base du plan de financement prévisionnel figurant dans la convention de partenariat, sous réserve de l'obtention des subventions et consultation de l'avis des quatre communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec les Villes de Bully-les-Mines, Grenay et Sains-en-Gohelle et les avenants financiers résultants de l'exécution de cette action.



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

"DECISION EXECUTOIRE" 21 FEV. 2020 Pour extrait conforme
Recue en Sous-secrétaire le 25 FEV. 2020 Le Maire,
Publiée et Notée le 25 FEV. 2020 Laurent POISSANT.
MAZINGARBE, le 25 FEV. 2020
Le Maire

Laurent Poissant

